



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
29 janvier 2013
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 16 octobre 2012, à 15 heures

Présidente : M^{me} Šćepanović (Vice-Présidente) (Monténégro)

Puis : M^{me} Alfeine (Vice-Présidente) (Comores)

Sommaire

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-54980X (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Mac-Donald, M^{me} Šćepanović (Monténégro), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme
(A/67/220, A/67/227 et A/C.3/67/L.2) *(suite)*

a) Promotion de la femme (A/67/38, A/67/170, A/67/258 et A/67/261) *(suite)*

b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/67/185 et A/67/347) *(suite)*

1. **M^{me} Arias** (Pérou) dit que sa délégation souhaite réaffirmer son soutien aux activités d'ONU-Femmes qui doit continuer d'appuyer les efforts déployés par les États pour réaliser des progrès dans l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et répondre aux besoins urgents des femmes tout en tenant compte des questions touchant les pays à revenu intermédiaire. La Constitution et la législation du Pérou visent à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à lutter contre les stéréotypes sexistes. Deux des principaux outils contribuant à l'égalité sont la loi sur l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et le Plan national 2012-2017 pour l'égalité entre les sexes, qui prévoient la création d'organes gouvernementaux et de la société civile chargés de donner suite aux objectifs que le Pérou s'est fixés et aux engagements qu'il a pris.

2. L'élimination de la violence à l'égard des femmes doit faire partie intégrante d'un indicateur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement pour l'après-2015. Il s'agit d'une priorité nationale pour le Pérou où existent déjà des lois et un programme national de lutte contre la violence familiale et sexuelle comprenant divers services en faveur des femmes victimes de violence. Par ailleurs le Plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2009-2015) est mis en œuvre en coopération étroite avec la société civile et le secteur privé. Le délit de féminicide a été incorporé dans la législation nationale en décembre 2011. La résolution à adopter à la soixante-septième session doit apporter une contribution au texte qui sera approuvé par la Commission de la condition de la femme en 2013.

3. **M^{me} Hillary Clinton**, Secrétaire d'État des États-Unis, et **M^{me} Michelle Bachelet**, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, participent à la conférence internationale intitulée « Le pouvoir : les femmes, moteurs de la croissance et de l'inclusion sociale », qui se déroule au Pérou aujourd'hui même. Cette conférence vise à montrer que l'autonomisation économique des femmes change non seulement leur vie mais également celle de leur famille, qu'elle contribue au développement économique national et qu'elle renforce l'inclusion sociale. Le Gouvernement péruvien a toujours défendu l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux national et multilatéral, et la participation du Pérou au conseil d'administration d'ONU-Femmes constituera une contribution supplémentaire à cet égard.

4. **M. Elbahi** (Soudan) dit que depuis son indépendance, le Soudan a enregistré des progrès importants dans la promotion de la femme. Le droit soudanais garantit l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes, et les femmes ont la possibilité de prendre leur retraite au même âge que les hommes. La loi électorale de 2008 a contribué à porter à 25 % la proportion de femmes parlementaires, et en 2010, pour la première fois, une femme s'est portée candidate aux élections présidentielles. Des dispositifs ont été créés pour assurer la mise en œuvre des diverses politiques et stratégies visant à promouvoir les droits de la femme et son émancipation économique, notamment un plan stratégique de 25 ans 2003-2027 et une stratégie nationale en faveur de la famille.

5. La politique nationale d'autonomisation de la femme, adoptée en 2007, est axée sur la santé, l'environnement, l'éducation, le développement économique, la participation politique, la prise de décision, la paix et le règlement des conflits. Par ailleurs des services administratifs ont été créés pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les ministères et organismes gouvernementaux aux niveaux fédéral et des États. Le Ministère de la protection sociale et de la sécurité sociale a entrepris un projet de développement rural en faveur des femmes dans tous les États soudanais, une priorité élevée étant accordée à la région du Darfour. Les mesures prévues comprennent le financement de projets concernant les petites entreprises, des programmes de formation et des campagnes de sensibilisation aux questions de santé et de nutrition et aux droits de la femme.

6. Un plan national de lutte contre la violence sexiste a été adopté en 2005 et un service de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles a été créé au sein du Ministère de la justice. Par ailleurs le Ministère de l'intérieur a mis en place un service de police communautaire chargé de protéger les familles et les enfants, et une stratégie nationale visant à éliminer les mutilations génitales féminines a été lancée en 2008.

7. À la suite du déclenchement de la rébellion au Darfour, le Code pénal a été amendé pour inclure des dispositions concernant les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le service chargé du respect des droits de l'homme de l'ancienne Mission des Nations Unies au Soudan, le Conseil consultatif pour les droits de l'homme s'est efforcé de renforcer la sensibilisation à la question de la violence à l'égard des femmes dans la région du Darfour. Des accords de coopération récemment signés avec le Gouvernement du Soudan du Sud ont eu des conséquences positives sur l'autonomisation des femmes et le développement des deux pays.

8. Rappelant que l'Organisation des Nations Unies continue de suivre la situation des femmes palestiniennes et des autres femmes vivant sous l'occupation dans le Sud-Liban et sur les hauteurs du Golan, le représentant du Soudan dit qu'il est du devoir de la communauté internationale de mettre un terme aux violations inadmissibles des droits et de la dignité de ces femmes, qui résultent de l'occupation des territoires arabes par Israël.

9. Il faut déployer davantage d'efforts pour atténuer les conséquences de la crise économique mondiale, des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, qui n'ont pas permis aux États de s'acquitter des obligations découlant de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et qui ont donc freiné l'autonomisation et la promotion de la femme. La délégation soudanaise réaffirme son rejet des sanctions et blocus économiques et demande l'annulation de la dette des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, ainsi que la levée des restrictions aux exportations pour leur permettre de s'acquitter de leurs engagements en faveur de la promotion de la femme.

10. **M. Motanyane** (Lesotho) dit que l'élimination des inégalités dans les domaines de l'éducation et de

l'emploi renforcera le rôle des femmes dans la promotion du programme mondial de consolidation de la paix internationale, de la prospérité économique et du progrès social. Il est impératif d'inclure les femmes dans la gouvernance et la prise de décision, notamment par des quotas qui garantiront la parité au plan politique. Le Lesotho reconnaît les femmes comme des citoyens à égalité avec les hommes et il est déterminé à assurer la promotion et la protection de leurs droits fondamentaux. Le programme sur l'égalité des sexes en matière de droits économiques, de formation et de sensibilisation, projet au titre du compte du Millennium Challenge qui bénéficie de l'appui du Gouvernement des États-Unis, vise à appuyer l'égalité des droits des femmes et leur accès aux ressources et débouchés économiques. Le Lesotho coopère également avec les partenaires de développement pour promouvoir l'égalité des sexes, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté du Lesotho et des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2010 le Lesotho a été classé premier en Afrique subsaharienne et huitième dans le monde pour ce qui est de la réduction de l'écart entre les sexes.

11. Dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, le Gouvernement du Lesotho a demandé l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour mettre en place un service polyvalent chargé de mener une étude détaillée sur la violence à l'égard des femmes, de sensibiliser le public et de fournir des services aux victimes. En conclusion le représentant du Lesotho réaffirme l'attachement de son gouvernement à la promotion de la femme et la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de Beijing et de la suite donnée aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

12. **M. Kasymov** (Kirghizistan) dit que l'amélioration de la condition des femmes et la défense et la promotion de leurs droits sont des priorités pour le gouvernement de son pays. En 2010 le Kirghizistan a été le premier pays d'Asie centrale à nommer une femme à la tête de l'État, et des femmes occupent actuellement les postes de Président de la Cour suprême, de Procureur général et de Président de la banque nationale. Un tiers des parlementaires sont des femmes et celles-ci dirigent un certain nombre de ministères et départements importants ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales. Le mouvement des femmes a joué un rôle important dans

le processus général de démocratisation, notamment grâce à une campagne couronnée de succès en faveur de quotas électoraux en faveur des femmes, des jeunes et des minorités ethniques.

13. Le Gouvernement kirghize est en faveur d'une éducation de qualité, de l'accès aux services médicaux et d'un travail décent pour les femmes et les filles et il s'efforce de leur donner davantage de possibilités aux plans politique et économique. Depuis son indépendance le Kirghizistan a ratifié un certain nombre de conventions, traités et accords internationaux pour améliorer la condition des femmes, assumant de ce fait des engagements internationaux tels que notamment la présentation de rapports périodiques aux organes conventionnels de l'Organisation des Nations Unies.

14. Les efforts déployés au niveau national sont l'adoption d'un troisième Plan national d'action pour l'égalité des sexes pour la période 2012-2014 et l'élaboration du premier plan à long terme pour l'égalité des sexes, stratégie qui porte sur la période se terminant en 2020. Cette stratégie met en place un cadre institutionnel pour assurer l'égalité des droits et des chances pour les citoyens, indépendamment de facteurs tels que le sexe, l'âge, la condition sociale, la santé, l'identité sexuelle et d'autres critères. Elle comprend des mesures visant à promouvoir les possibilités économiques et politiques pour les femmes, améliorer leur accès à la justice et promouvoir la parité dans la prise de décision. Les activités ayant pour but d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe et la violence sexiste sont notamment les amendements portés aux lois et l'élaboration de normes à l'intention des services gouvernementaux et municipaux pour faire face à la violence sexiste et familiale et apporter une assistance aux victimes.

15. Depuis son indépendance, le Kirghizistan a entamé des réformes économiques libérales qui ont engendré de nouveaux défis tels que l'accroissement des inégalités sociales, la pauvreté et la marginalisation de certains groupes de population. Le nombre de travailleurs migrants, pour la plupart des femmes, a augmenté et ils risquent d'être victimes de violence, de discrimination et d'exploitation.

16. D'après le rapport du Secrétaire général (A/67/170), les deux tiers des victimes de traite secourues par l'Organisation internationale pour les migrations sont des femmes et des filles; ces dernières

représentent également 55 % des victimes de travail forcé et 98 % des victimes d'exploitation sexuelle. Les organes intergouvernementaux et groupes d'experts doivent continuer d'élaborer des dispositifs permettant de coordonner les activités nationales et internationales de lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Une attention particulière doit être portée aux campagnes de sensibilisation, à la coordination des activités des organisations internationales, aux nouveaux partenariats entre l'État et les entreprises privées et à la participation accrue de toutes les parties prenantes.

17. **M^{me} Hady** (Yémen) dit que son Gouvernement, qui a été l'un des premiers à signer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1984 et qui a ratifié plusieurs autres conventions internationales sur les droits de la femme, n'a épargné aucun effort pour promouvoir et protéger les droits des femmes yéménites. La Constitution garantit les droits de la femme et de nombreuses lois ont été promulguées pour permettre au Yémen de s'acquitter de ses obligations internationales à cet égard. Par ailleurs le Conseil suprême pour les femmes et la Commission nationale des femmes qui ont été créés pour donner effet aux lois, mènent leurs activités aux côtés du Ministère des droits de l'homme qui attache une grande importance aux droits fondamentaux des femmes.

18. Les questions touchant les femmes ont été affectées d'une priorité élevée dans plusieurs stratégies et plans de développement national portant sur la promotion de la femme, le développement économique et l'enseignement primaire, ce qui témoigne des efforts déployés sans relâche pour promouvoir et protéger les droits de la femme. Pour terminer la représentante du Yémen attire l'attention sur les violations des droits fondamentaux des femmes arabes vivant sous l'occupation israélienne, et la communauté internationale a l'obligation morale de mettre fin à cette occupation.

19. **M^{me} Wilson** (Jamaïque) dit que, malgré les progrès réalisés au cours des 17 années écoulées depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing, le Rapport 2012 sur le développement dans le monde a identifié des domaines appelant une attention plus grande, notamment l'accès des femmes aux débouchés économiques et l'écart de productivité entre les hommes et les femmes. La crise financière mondiale, la crise alimentaire, les changements climatiques, les

guerres et les conflits civils ont nui aux efforts déployés par les États pour promouvoir les droits de la femme et ils ont même menacé les acquis, en particulier dans les petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Ces États risquent de perdre l'assistance financière qui leur permet de s'appliquer à la réalisation de l'objectif 3 des objectifs du Millénaire du développement, et la communauté internationale devrait réexaminer les méthodes de classification employées.

20. Le Gouvernement jamaïquain est préoccupé par le niveau élevé d'exploitation et de violence à l'égard des femmes et il a élaboré un cadre législatif et administratif détaillé pour lutter contre la traite des êtres humains.

21. En Jamaïque les femmes représentent 60 % des employés du secteur public et la majorité des membres des professions libérales, des cadres supérieurs et du personnel technique; elles occupent également des postes clefs, notamment celui de Président de la Cour suprême, de Vérificateur général et de Directeur du Ministère public. La proportion de filles qui terminent leurs études primaires et secondaires est approximativement la même que celle des garçons mais celles qui achèvent leurs études postsecondaires sont plus nombreuses.

22. Le Gouvernement jamaïquain s'efforce de ramener le taux de mortalité maternelle à 36 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2015. Approximativement 90 % des femmes enceintes reçoivent des soins anténatals de qualité au moins une fois pendant leur grossesse et presque toutes les naissances se déroulent en présence de soignants qualifiés. Les mesures visant à assurer une sécurité sociale aux femmes vulnérables comprennent un programme de dons en espèces aux familles les plus vulnérables. Women Business Owners Jamaica Limited fournit aux femmes chefs d'entreprise une formation et des possibilités de réseautage. Malgré de nombreuses difficultés sur le plan social la Jamaïque est fermement résolue à éliminer les disparités entre les sexes dans tous les secteurs de la société.

23. **M^{me} Hosking** (Afrique du Sud) dit que son gouvernement accorde une priorité élevée à l'égalité des sexes. Bien que les femmes aient accès plus facilement maintenant au logement, aux soins de santé et à d'autres services, elles supportent encore une part

disproportionnée du fardeau que représentent les multiples défis de la pauvreté, de l'inégalité et du chômage. La promotion des droits fondamentaux de la femme est un aspect important de la politique du Gouvernement qui comporte cinq priorités nationales : la création d'emplois, l'éducation, la santé, le développement rural, la sécurité alimentaire et la réforme agraire ainsi que la lutte contre la criminalité et la corruption.

24. Le Gouvernement sud-africain est fermement déterminé à atteindre les objectifs et cibles définis dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres instruments internationaux et régionaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à la mise en œuvre efficace du Programme d'action de Beijing. La création d'ONU-Femmes a impulsé l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies, qui a fait preuve d'une détermination renouvelée de relever les défis liés à la participation des femmes aux processus politiques, électoraux, de maintien et de consolidation de la paix, notamment dans les situations postconflituelles. L'Afrique du Sud appuie les activités menées par ONU-Femmes pour intégrer la prise en compte généralisée de la question de la parité des sexes dans le programme du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment dans le recrutement, la sélection et la promotion des femmes au sein du système des Nations Unies, en particulier aux postes de responsabilité. Une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes a été intégrée systématiquement dans des domaines cruciaux tels que le développement durable, les changements climatiques et le commerce et le développement.

25. Le Gouvernement sud-africain a mis en place un cadre législatif pour protéger et promouvoir les droits de la femme : 44 % des parlementaires et 43 % des ministres sont des femmes, et ces dernières occupent le poste de premier ministre dans cinq des neuf provinces du pays. L'Afrique du Sud se classe au cinquième rang dans le monde pour la proportion de femmes siégeant dans les conseils d'administration. Le projet de loi sur l'égalité des sexes qui aura force de loi en 2013 enjoint à toutes les organisations, entités et entreprises d'atteindre la parité hommes-femmes parmi les

dirigeants et cadres supérieurs. Le Ministère de la femme, de l'enfance et des personnes handicapées suivra et examinera les mesures spécifiques à prendre. La stratégie détaillée de développement rural vise à autonomiser les femmes rurales et à leur donner accès aux ressources et débouchés économiques en veillant à ce que les femmes, notamment celles qui sont handicapées, soient les principales bénéficiaires de la réforme agraire. Par ailleurs la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes a été appliquée à toutes les étapes de la planification du budget du gouvernement.

26. Les femmes sud-africaines sont souvent dépendantes financièrement des membres masculins de leur famille et elles sont vulnérables à la violence sexiste. Le Conseil national de la lutte contre la violence sexiste, lancé en août 2012, est présidé par le Vice-Président, et le Ministère de la justice envisage de créer des tribunaux spéciaux jugeant les délits sexuels. L'Afrique du Sud prendra des mesures, en tant que membre de l'Union africaine, pour promouvoir l'autonomisation des femmes sur le continent africain pendant la Décennie des femmes africaines 2010-2020. Le Gouvernement sud-africain continuera ses efforts aux niveaux national et international pour autonomiser les femmes et promouvoir le respect de leurs droits fondamentaux.

27. **M. Kebret** (Éthiopie) dit que son gouvernement s'attache à promouvoir l'autonomisation des femmes dans tous les domaines. La politique nationale sur les femmes vise à accélérer et assurer l'égalité des sexes dans les domaines politique, social et économique et à éliminer les pratiques préjudiciables à l'égalité de traitement. Le Gouvernement éthiopien a élaboré un plan d'action national sur l'égalité entre les sexes et le développement et il a incorporé une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans diverses politiques et stratégies nationales. Les femmes jouent un rôle crucial dans les efforts déployés au niveau national pour réduire la pauvreté et accélérer la croissance économique.

28. La Constitution éthiopienne reconnaît l'égalité des droits des femmes et des hommes dans les sphères politique, sociale, économique et culturelle. Des efforts ont été déployés pour accroître la participation des femmes à la prise de décisions et leur nombre aux postes de responsabilité : les femmes ont occupé 22 % des sièges parlementaires en 2010 contre 2 % en 1995, et le plan quinquennal de croissance et de

transformation en cours vise à porter la proportion des femmes occupant des postes de cadres supérieurs et moyens à 30 % et 50 % respectivement.

29. Dans le cadre des efforts déployés pour éliminer la violence à l'égard des femmes, le droit de la famille et le Code pénal ont été révisés de façon approfondie pour imposer des peines plus sévères aux auteurs de viols, d'enlèvements, de traite et de mutilations génitales féminines. L'Éthiopie a mis en place des stratégies de prévention, de protection et de poursuites telles qu'elles sont stipulées dans le plan d'action d'Ouagadougou et l'Initiative de lutte contre la traite de l'Union africaine. Des services spécialisés de police et de poursuites s'occupent des délits de traite des êtres humains et un programme hebdomadaire de radio s'efforce de sensibiliser le public à cette question.

30. Les femmes bénéficient de l'égalité des droits économiques, notamment en matière de succession et de propriété foncière. Les banques offrent des prêts spéciaux aux femmes qui sont chefs de petites et microentreprises et d'industries familiales, et les femmes sont encouragées à s'organiser en associations et en coopératives. Dans les domaines de l'éducation et de la santé, le Gouvernement éthiopien met en œuvre des programmes sectoriels depuis 1997. En 2011 le taux d'alphabétisation des femmes a atteint 38 % contre 29 % en 2005, le taux d'inscription scolaire des filles dans l'enseignement primaire est de 90,2 % contre 20 % en 1993, le taux de mortalité maternelle a considérablement diminué et le taux de prévalence d'utilisation de contraceptifs a atteint 32 % contre 4 % en 1999. Le plan quinquennal de croissance et de transformation s'attaque aux pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment l'enlèvement, le mariage précoce et les mutilations génitales féminines, et il vise également à accroître la participation des femmes à la gestion et à l'entrepreneuriat.

31. En collaboration avec des partenaires sectoriels, le Gouvernement fournit des soins complets et des traitements aux victimes de fistules obstétricales, notamment des interventions chirurgicales, des activités de prévention par la sensibilisation communautaire et la formation des professionnels de la santé, des recherches et des soins à long terme. En conclusion, bien que les femmes continuent d'être marginalisées et vulnérables dans de nombreux domaines, le Gouvernement éthiopien poursuivra ses efforts pour assurer leur égalité et leur autonomisation

afin qu'elles puissent apporter une contribution efficace à leur société.

32. **M^{me} Aitimova** (Kazakhstan) dit qu'il est important de porter une grande attention à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Il est essentiel d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et d'autres instruments importants et d'identifier les nouvelles menaces pesant sur l'égalité des sexes. L'examen commémoratif du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Beijing doit être axé sur l'évaluation des programmes et la réaffirmation d'une volonté politique inébranlable en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action. ONU-Femmes doit diriger et coordonner les activités du système des Nations Unies relatives à l'égalité des sexes.

33. D'après l'enquête Veille sociale, le Kazakhstan se classe 33^e sur 156 États en ce qui concerne l'indice d'activité des femmes. Celles-ci jouent un rôle social et politique de plus en plus important et elles occupent déjà près d'un quart des sièges à la chambre basse du Parlement. Le Kazakhstan s'attache à réduire le chômage parmi les femmes et à porter leur salaire moyen à 80 % de celui des hommes d'ici à 2020. Des prestations sociales sont fournies aux familles économiquement vulnérables et aux femmes qui ont dû arrêter de travailler pour cause de grossesse ou d'accouchement. Le programme visant à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes a été lancé pour la période 2009-2014.

34. Des lois plus sévères visant à prévenir la violence familiale et à punir les auteurs sont nécessaires de toute urgence de même que des services d'aide aux victimes. La législation sur l'égalité des droits et des chances et sur la prévention de la violence familiale est conforme aux normes internationales. Une stratégie en plusieurs volets en faveur des femmes traite des questions liées à la problématique hommes-femmes et fournit aux femmes des informations détaillées et les moyens de faire reconnaître leurs droits. Le Gouvernement examine et règle les plaintes individuelles émanant des femmes victimes de violence et de discrimination, et 21 centres de crise offrent une assistance immédiate.

35. L'objectif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes fait partie intégrante des trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir le

développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. L'égalité entre les sexes est une condition essentielle au développement économique et social durable et donc à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Le Kazakhstan demeure foncièrement attaché à la promotion de l'égalité des sexes et des droits de la femme dans sa politique tant nationale qu'étrangère.

36. **M. Anath Kumar** (Inde) dit que les femmes en Inde bénéficient du droit de vote dans les mêmes conditions que les hommes depuis 1950 et que le principe de l'égalité des sexes est garanti par la Constitution. Le Gouvernement indien vise à créer un environnement qui permet aux femmes de réaliser pleinement leur potentiel, d'exercer tous leurs droits fondamentaux et de participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions et à la vie sociale, politique et économique. Le pourcentage de postes réservés aux femmes dans l'administration locale dans les zones rurales et urbaines a atteint 50 % en 2009, ce qui s'est traduit par l'élection de plus d'un million de femmes.

37. La Mission nationale pour l'autonomisation des femmes coordonne les programmes de développement de différents ministères, le Centre national de ressources pour les femmes faisant office de centre de liaison. Le onzième plan quinquennal de l'Inde, dans lequel la condition de la femme est un thème interdisciplinaire, comprend des mesures ciblées visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Un comité parlementaire commun veille à ce que les lois prennent en compte les disparités entre les sexes, et le budget reflète les allocations destinées aux programmes en faveur des femmes. Ces mesures ont permis de réduire sensiblement les taux de mortalité maternelle et infantile, de resserrer les écarts de salaire entre les sexes, d'assurer l'inscription de quasiment tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire et de réduire les disparités entre les sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur.

38. Le programme national d'emploi rural Mahatma Gandhi garantit aux ménages ruraux pauvres 100 jours d'emploi par an, 50 % de ces emplois étant réservés aux femmes. Les programmes provinciaux couronnés de succès sont les suivants : un programme d'éducation des filles, des programmes de sécurité sociale et économique, des initiatives de soins de santé et un programme visant à renforcer les groupes d'entraide de femmes. De façon générale les femmes représentent les

quatre cinquièmes des membres de ces groupes qui sont un moyen important d'autonomisation économique.

39. Des mesures et programmes spéciaux sont mis en œuvre en faveur des groupes désavantagés, notamment des femmes vivant dans la pauvreté extrême et celles qui sont touchées par les catastrophes naturelles. La loi sur la protection des femmes contre la violence familiale comprend des dispositions concernant le placement dans des refuges, l'assistance médicale, l'indemnisation, des ordonnances de pension alimentaire et la garde provisoire des enfants pour les femmes victimes de violence familiale. Des lois et politiques détaillées s'attaquent au problème de la traite des femmes et des filles et le Parlement examine actuellement un projet de loi sur un environnement de travail sûr pour les femmes. Les médias sont encouragés à élaborer des dispositifs d'autorégulation pour présenter des messages conformes à la dignité des femmes et des filles.

40. Le Gouvernement indien réaffirme ses obligations internationales qui découlent notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Conférence internationale sur la population et le développement. L'Inde appuie la coopération internationale, régionale et sous-régionale pour promouvoir l'autonomisation des femmes et elle est fermement résolue à promouvoir cet objectif au plan mondial par l'intermédiaire de l'ONU, en particulier d'ONU-Femmes.

41. **M^{me} Morgan-Moss** (Panama) dit que l'Assemblée nationale de son pays procède actuellement à l'incorporation du délit de féminicide dans la législation et à la création de services spécialisés chargés de réprimer de tels délits ainsi que des services complets pour les victimes. Trois projets de loi sont actuellement à l'examen : le premier porte sur la violence familiale et les sévices infligés aux enfants et aux adolescents, le deuxième vise à ajouter une disposition sur le féminicide dans le Code pénal et le troisième a pour but d'amender le Code pénal afin d'y incorporer le délit de féminicide et de définir les sanctions réprimant la violence à l'égard des femmes.

42. La Politique publique sur l'égalité des chances pour les femmes porte sur divers domaines, notamment la violence à l'égard des femmes, les droits fondamentaux et l'égalité devant la loi, les populations

autochtones, rurales et d'ascendance africaine et la santé. Le Plan national de lutte contre la violence familiale et de promotion de l'harmonie civile porte sur la période 2004- 2014. L'Institut national de la femme et l'Institut national de statistique et de recensement ont mis sur pied un réseau d'organes publics et de la société civile qui incorporent la problématique hommes-femmes dans les statistiques nationales. Les administrations locales, la société civile et les organisations communautaires participent aux réseaux locaux qui assurent la lutte contre la violence familiale et la prévention de celle-ci tandis que les bureaux chargés des questions de parité entre les sexes dans les organismes gouvernementaux promeuvent l'égalité des chances pour les femmes. Un réseau de communicateurs sociaux s'attache à éliminer les pratiques discriminatoires et le vocabulaire violent et sexiste; les plaintes peuvent être déposées auprès du Centre d'assistance aux citoyens.

43. L'Espagne apporte son assistance à un programme intégré d'aide aux victimes de violences sexistes au Panama. La Commission interaméricaine des femmes appuie, en coopération avec l'Institut national de la femme, une étude des politiques et programmes sur le VIH et la violence à l'égard des femmes. En 2012 le Gouvernement panaméen a nommé la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains et désigné septembre mois de la sensibilisation.

44. Le Gouvernement panaméen n'épargne aucun effort pour s'acquitter de ses engagements. L'État comme la société civile ont la volonté politique et les ressources nécessaires pour en assurer la mise en œuvre et le suivi, et ils sont conscients que l'autonomisation économique des femmes contribue à la prévention de la violence et à l'amélioration de la qualité de vie des femmes et des filles.

45. **M^{me} Chikava** (Zimbabwe) dit que son gouvernement a signé et ratifié un certain nombre d'instruments régionaux et internationaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et qu'il a incorporé leurs dispositions dans sa législation et ses politiques nationales, notamment la stratégie de mise en œuvre de la politique nationale sur l'égalité des sexes pour 2008-2012 et le programme de travail y afférent. Le Ministère des affaires féminines, de la parité hommes-femmes et du développement communautaire coordonne tous les programmes d'égalité des sexes et facilite l'intégration d'une

démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les ministères.

46. Le Gouvernement zimbabwéen a réalisé des progrès considérables dans l'application des dispositions du Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur le genre et le développement, et il s'attache à accroître la représentation des femmes dans les institutions politiques et de gouvernance en y promouvant leur représentation proportionnelle. L'adoption d'un système de quotas par les partis politiques a également augmenté la représentation des femmes.

47. La loi sur la violence familiale a notamment contribué à éliminer la violence à l'égard des femmes mais davantage d'efforts sont nécessaires, notamment des campagnes ciblant les hommes. Outre ces programmes de mesures préférentielles en faveur des femmes, le Gouvernement zimbabwéen a lancé le Cadre élargi d'autonomisation économique des femmes, qui est un plan de développement à moyen terme visant à intégrer les femmes dans tous les secteurs économiques conformément à la loi sur l'autonomisation et aux instruments internationaux et régionaux sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes.

48. Le Zimbabwe a été l'un des cinq premiers États d'Afrique à introduire une initiative de gestion de la politique économique qui tient compte de la problématique hommes-femmes pour faciliter l'incorporation des questions d'égalité des sexes dans la politique de développement économique. Des progrès considérables ont été également réalisés dans le domaine de l'éducation et le Gouvernement zimbabwéen félicite ONU-Femmes, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour leurs programmes d'autonomisation des femmes. Le projet de loi sur le Conseil national de la femme mettra en place un cadre de coordination permettant de promouvoir les questions propres aux femmes.

49. Malgré les progrès susmentionnés le Zimbabwe est encore confronté à de nombreux problèmes, notamment les difficultés d'accès des femmes rurales au crédit. Le Gouvernement zimbabwéen intensifiera ses efforts pour autonomiser les femmes et assurer l'égalité des sexes pour que les femmes du Zimbabwe qui ne méritent pas moins que la parité avec les hommes puissent contribuer à la croissance économique et au développement de leur pays.

50. *M^{me} Alfeine (Comores), Vice-Présidente, prend la présidence.*

51. **M^{me} Liusa** (Maldives) dit que son pays est fier de ses réalisations dans le domaine de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes, notamment des taux élevés d'alphabétisation des filles et l'accès de quasiment toutes les femmes aux soins de santé de base. Le nouveau Ministère de la problématique hommes-femmes, de la famille et des droits de l'homme est guidé par la Politique nationale d'égalité des sexes dans sa lutte contre la discrimination fondée sur le sexe. Les Maldives élaborent actuellement leur rapport unique valant quatrième et cinquième rapports périodiques pour présentation au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

52. D'après une étude effectuée en 2007, une femme sur trois aux Maldives est victime de sévices au cours de sa vie. La loi de 2012 sur la violence familiale a mis en place l'Autorité chargée de la protection de la famille et prévoit la protection des victimes et la réadaptation des auteurs de violences. Des services spéciaux de la famille mènent des enquêtes sur tous les cas de sévices au foyer et un refuge est prévu pour les femmes et les filles victimes de violences.

53. Du fait que les inégalités persistantes entre les sexes font obstacle à la participation à part entière des femmes à la société, la loi sur la décentralisation prévoit qu'un comité de promotion de la femme dans chaque île fera respecter les droits des femmes et renforcera leur participation à la vie politique et sociale. Un certain pourcentage des ressources financières, techniques et en matière de renforcement des capacités du programme d'aide aux petites et moyennes entreprises est attribué aux femmes. Les stéréotypes sexuels et les changements socioéconomiques aggravent les inégalités et la ségrégation en matière d'emploi entre hommes et femmes. En effet la plupart des femmes sont employées à des travaux ménagers non payés et les facteurs culturels limitent leur accès à l'enseignement supérieur et aux emplois rémunérés, situation aggravée par les vues conservatrices de l'islam en matière de droits de la femme.

54. Le Gouvernement maldivien appuie les recommandations du Secrétaire général concernant une approche systématique réunissant de nombreuses parties prenantes ainsi que la mise en œuvre accélérée

de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue de parvenir aux objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Les Maldives réaffirment leur attachement à la promotion des droits de la femme en leur qualité de membre du Conseil des droits de l'homme et en tant que futur membre du conseil d'administration d'ONU-Femmes.

55. **M^{me} Al-Amri** (Qatar) dit que son gouvernement souhaite réaffirmer son attachement à une mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing d'une manière qui soit conforme à la charia et aux valeurs sociales du Qatar. Le renforcement des droits de la femme est lié à la consolidation des droits et devoirs de la famille qui, d'après la Déclaration universelle des droits de l'homme, est l'élément naturel et fondamental de la société.

56. Les droits politiques, sociaux et économiques de la femme, notamment le principe de l'égalité des droits et des devoirs, sont consacrés dans la Constitution du Qatar et dans sa législation. Le Qatar a ratifié de nombreux instruments et conventions internationaux et régionaux qui renforcent les droits de la femme et le Gouvernement qatarien n'a pas épargné ses efforts pour moderniser l'éducation des femmes et faciliter leur participation au marché du travail. Le Conseil suprême des affaires de la famille et la Fondation du Qatar pour la protection des enfants et des femmes sont deux des institutions qui s'efforcent d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

57. En août 2010, le Gouvernement qatarien a publié le troisième d'une série de rapports évaluant les progrès enregistrés par le Qatar dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce rapport montre que le Qatar a atteint les objectifs de l'élimination de la pauvreté et de la faim, de l'éducation pour tous, de la réduction du taux de mortalité infantile, du taux d'infection par VIH et du paludisme. Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir et protéger les droits des femmes et assurer leur autonomisation dans tous les domaines, et compte tenu de l'importance d'un dialogue continu et de la coopération en vue de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Qatar a accueilli en 2012 à Doha la troisième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés consacrée à la promotion de la femme. Cette

conférence a permis d'échanger les données d'expérience et les connaissances spécialisées permettant de relever les défis auxquels les femmes sont confrontées dans le monde et de proposer des solutions appropriées. Tous les pays membres du Mouvement des pays non alignés ont confirmé leur engagement en faveur de la promotion de la femme et de sa participation dans tous les domaines de la vie, la priorité étant accordée à la promotion de la femme en tant que pilier du développement.

58. Les femmes vivant dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé continuent de voir leurs droits violés sous l'occupation israélienne qui les prive de leurs droits fondamentaux à l'éducation, aux soins de santé, à la sécurité et à la liberté de mouvement et qui entraîne des conséquences préjudiciables considérables sur tous les aspects de leur vie.

59. Un monde libre de toutes les formes de violence à l'égard des femmes sera possible si des efforts communs sont déployés pour renforcer la sensibilisation et promouvoir des vues condamnant la violence à l'égard des femmes dans tous les groupes de la société et si des peines plus sévères sont prononcées contre les auteurs de telles violences. En conclusion la représentante du Qatar souligne qu'il est important de fournir aux pays moins développés l'assistance dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Qatar est déterminé à assurer l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes pour qu'elles puissent jouer efficacement un rôle fondamental dans l'instauration de la paix et la promotion du développement.

60. **M^{me} Kabua** (Iles Marshall) dit que le régime foncier traditionnellement régi par un système matrilineaire dans la société marshallaise mais que les femmes sont encore confrontées à de graves problèmes, notamment de nombreux incidents de violence familiale, un accès limité à l'éducation et l'absence de perspectives en matière d'emploi et de création d'entreprises. Les participants à la quarante-troisième réunion du Forum des îles du Pacifique, tenu en août 2012, ont souscrit à la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes et se sont engagés à appuyer la représentation politique des femmes, à éliminer les obstacles à leur participation dans la sphère économique et à prendre des mesures pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes. La Déclaration commune des dirigeants du

Forum des îles du Pacifique et du Secrétaire général, publiée en septembre 2012, a appelé l'attention sur les mesures visant à appuyer l'autonomisation économique et politique des femmes et à lutter contre la violence sexiste.

61. Les mesures prises par le Gouvernement marshallais pour appuyer la promotion de la femme sont notamment l'adoption en septembre 2011 d'une loi nationale interdisant la violence familiale et l'accès amélioré à l'éducation de qualité dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement lutte également contre la violence à l'égard des femmes en renforçant leur protection juridique, le respect des lois, le réseautage, la sensibilisation des communautés et les services de protection en faveur des femmes et des enfants. La formation des cadres et d'autres possibilités d'éducation renforcent la participation économique et politique des femmes. Les efforts déployés pour lutter contre l'inégalité entre les sexes et les changements climatiques sont axés sur l'intégration des activités de sensibilisation et de consultation dans les stratégies énergétiques et d'adaptation aux niveaux national et local et le développement rural durable. Le Gouvernement marshallais fait preuve d'une volonté politique inébranlable pour surmonter les défis et donner corps aux déclarations et résolutions.

62. **M^{me} Gunnarsdóttir** (Islande) dit que sa délégation demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'accéder à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou de la ratifier et de retirer immédiatement toute réserve incompatible avec ses fins et objectifs. Il est également important d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'Organisation des Nations Unies doit promouvoir plus efficacement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes ses activités, notamment celles qui vont se dérouler en 2015. La priorité doit être accordée à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, dont fera partie la réunion spéciale de l'Assemblée générale en 2013 visant à donner suite aux efforts déployés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il devrait y avoir une tolérance zéro du non-respect des engagements pris.

63. Dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, une équipe spéciale comprenant des représentants du Gouvernement islandais et de la société civile conseille le Gouvernement dans la mise en œuvre du plan national de lutte contre la traite des êtres humains. Un projet de loi criminalisant l'achat d'individus aux fins de prostitution a été présenté et les sanctions réprimant la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ont été alignées sur celles imposées pour d'autres délits graves. Le Collège national de police forme les futurs fonctionnaires aux enquêtes sur la traite des êtres humains, et des directives pour l'identification des victimes ont été publiées.

64. Les fistules obstétricales sont l'un des exemples les plus évidents des inégalités en matière de santé dans le monde : elles ont disparu des pays industrialisés mais continuent d'être une cause importante de mortalité maternelle dans les pays en développement. Le Gouvernement islandais encourage les États Membres à appuyer la campagne visant à mettre un terme aux fistules, qui a déjà montré des résultats tangibles. L'Islande appuie également l'initiative des pays d'Afrique visant à intensifier les efforts mondiaux pour l'élimination des mutilations génitales féminines. L'Islande appuie également le programme commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du FNUAP sur les mutilations génitales féminines en 2011. Finalement la représentante de l'Islande félicite Malala Yousafzai du Pakistan pour son combat courageux en faveur du droit des filles à l'éducation.

65. **M. Abdul Momen** (Bangladesh) dit que son gouvernement est foncièrement attaché à la promotion de la femme par le biais de l'autonomisation politique et économique. Les filles bénéficient de la gratuité des études jusqu'au niveau secondaire supérieur et de bourses spéciales pour les études postsecondaires. La parité des sexes, cible des objectifs du Millénaire pour le développement, a été réalisée aux niveaux primaire et secondaire dans l'enseignement. La Politique nationale de promotion de la femme a été révisée pour répondre aux besoins actuels. Les femmes représentent 10 % des effectifs dans la fonction publique et occupent des postes de responsabilité dans le gouvernement, le système judiciaire, l'administration, le corps diplomatique, les organes chargés de l'application des lois et les forces armées. Les femmes rurales ont accès à des microcrédits sans devoir

justifier de nantissement; 10 % du Fonds en faveur des petites entreprises et 10 % des parcelles industrielles sont réservés aux femmes chefs d'entreprise. Trois millions de femmes sont employées dans le secteur du prêt-à-porter, et un grand nombre d'entre elles envoient des fonds de l'étranger.

66. Diverses lois ont été promulguées pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des centres de crise polyvalents offrent des soins et des services aux victimes. D'autres mesures sont notamment l'établissement du profilage par ADN et des centres de dépistage dans certains hôpitaux nationaux, l'affectation d'agents de police féminins dans les centres d'assistance aux victimes, la formation des magistrats et des organismes chargés de l'application des lois ainsi que des programmes de sensibilisation et des activités de plaidoyer ciblant les hommes et les garçons. En conclusion le représentant du Bangladesh exprime l'espoir que la communauté internationale, les partenaires de développement et les organismes des Nations Unies apporteront une assistance technique et financière pour améliorer la condition des femmes dans les pays en développement.

67. **M. Samarasinghe** (Sri Lanka) dit que la Constitution du Sri Lanka garantit l'égalité des droits sans aucune discrimination et prévoit des mesures en faveur des femmes pour assurer l'égalité dans tous les domaines. La Charte des droits de la femme adoptée en 1993 qui est le texte fondamental sur lequel reposent toutes les décisions concernant les femmes vise à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle le Sri Lanka est partie. Les importantes réalisations du Gouvernement sri-lankais au cours des ans dans des domaines tels que l'éducation des femmes, la santé et l'autonomisation économique sont notamment des lois visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la collaboration avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour identifier les domaines de préoccupation et définir des objectifs clairs pour le plan national d'action en faveur des femmes.

68. Dans les situations postconflituelles il est important de répondre aux besoins d'autonomisation économique des femmes et de prévenir l'exploitation et la violence sexiste. La coopération récente avec des représentants de la société civile a appelé l'attention sur plusieurs questions et allégations qui doivent

d'abord être traitées par la police et d'autres organisations. Puis le gouvernement mènera une enquête et prendra des mesures. Les commissariats de police locaux, en particulier dans les zones précédemment touchées par les conflits, ont élargi leurs services en faveur des femmes et des enfants.

69. D'autres problèmes liés aux situations postconflituelles sont notamment les ménages dirigés par des femmes. Le Ministère du développement de l'enfance et des affaires féminines coopère avec le PNUD et le FNUAP dans les questions concernant l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les directives visant à protéger les droits des femmes et des enfants précisent que tout enfant ou femme arrêté ou détenu peut être accompagné d'une personne de son choix sur le lieu de l'interrogatoire et être placé sous la garde d'un agent de police ou d'un militaire de sexe féminin. Plus de 2 000 femmes ont pu bénéficier d'une formation et faire des études dans le cadre d'un programme de réinsertion des anciens combattants.

70. La délégation sri-lankaise se félicite de la réunion sous l'égide d'ONU-Femmes des quatre entités de l'ONU chargées des questions liées à la problématique hommes-femmes, ce qui renforce les activités sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Gouvernement sri-lankais examine actuellement un projet de loi visant à créer une Commission nationale de la femme qui mettra en œuvre et coordonnera les politiques et plans nationaux ainsi que les activités relatives aux droits, à l'autonomisation et à la promotion de la femme. Le représentant du Sri Lanka a bon espoir que son pays pourra mettre à profit les talents de tous ses citoyens, en particulier des femmes, pour édifier le nouveau Sri Lanka.

71. **M. von Haff** (Angola) dit que l'égalité des sexes a toujours été une priorité de son gouvernement. La Constitution prévoit l'égalité des hommes et des femmes dans les sphères socioéconomique, culturelle et politique, et des politiques et programmes sont en place pour assurer la protection sociale des femmes et leur participation à part entière et sur un pied d'égalité aux processus de prise de décision. Depuis les élections générales d'août 2012, plus de 35 % des parlementaires et huit chefs de ministère sont des femmes et on prévoit que la proportion des femmes augmentera à l'avenir.

72. Le Conseil des ministres examine actuellement la politique nationale d'égalité des sexes, une version révisée du Code de la famille et le plan d'action sur les femmes rurales; le droit foncier garanti déjà aux femmes rurales l'accès à la terre et la propriété foncière par acquisition ou par succession. Les programmes et projets ruraux accordent la priorité aux femmes étant donné le rôle important qu'elles jouent dans la production agricole et le traitement et la commercialisation des produits de base. Les programmes de microcrédit, de développement rural et de réduction de la pauvreté comprennent notamment des services aux communautés rurales.

73. L'amélioration des soins obstétricaux et l'accès de toutes les femmes enceintes à des services de qualité ont ramené le taux de mortalité maternelle à 450 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010. Le Centre national de traitement des fistules obstétricales collabore avec le FNUAP dans la prévention de cette pathologie et les soins dans ce domaine. Le représentant de l'Angola demande aux partenaires de développement de collaborer aux efforts visant à éliminer les fistules en Angola et il réaffirme la volonté de son gouvernement de coopérer étroitement avec toutes les organisations internationales pour la promotion de la femme en Angola.

74. **M. Ntwaagae** (Botswana) dit que son gouvernement continue d'œuvrer en faveur des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. La violence sexiste demeure le principal obstacle à l'égalité des sexes, et près des deux tiers des femmes au Botswana ont été victimes d'une forme ou d'une autre de cette violence. Le Département des affaires féminines a entamé en mars 2012 une étude pour lutter contre la violence sexiste et évaluer la prise en charge par le système de justice pénale et des services de santé et autres services sociaux. Ce rapport contiendra des recommandations sur des stratégies efficaces de prévention et d'intervention.

75. La politique nationale d'égalité des sexes et de développement sera présentée en novembre 2012 au Parlement. Le Gouvernement du Botswana reconnaît que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes devra être incorporée dans la législation nationale pour renforcer le cadre juridique relatif à la promotion et la protection des droits de la femme.

76. Le Botswana continue d'être guidé par le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et les autres conventions pertinentes. Le Gouvernement du Botswana a lancé sa première campagne de sensibilisation à la lutte contre la traite des personnes en partenariat avec l'UNICEF et il coopère avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour élaborer sa législation et former les responsables. Malgré les importants progrès enregistrés, des problèmes importants persistent, et la coopération internationale et la coordination des efforts à tous les niveaux est cruciale. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent faire partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015.

77. **M. Khammoungkhoun** (République démocratique populaire lao) dit que son gouvernement a réalisé des progrès sensibles en ce qui concerne l'égalité des sexes qui est un élément important du développement national. La proportion de filles par rapport aux garçons dans l'enseignement primaire a atteint 91,7 % et continue de progresser. Plus d'un quart des membres de l'Assemblée nationale, y compris le Président, et plus de 40 % des employés dans la fonction publique sont des femmes. La Commission nationale lao pour la promotion de la femme qui est l'organe de coordination des questions liées à la problématique hommes-femmes joue un rôle important dans la promotion de l'égalité des sexes. Grâce au réseau national de la Commission, la problématique hommes-femmes est intégrée dans tous les secteurs.

78. La deuxième stratégie nationale de promotion de la femme (2011-2015) comprend quatre piliers : assurer les droits légitimes des femmes lao dans tous les domaines, améliorer la politique et les stratégies nationales concernant la condition de la femme, améliorer les structures organisationnelles en faveur des femmes et promouvoir la sensibilisation du public et la participation sociale. Le Gouvernement et le peuple lao sont responsables au premier chef de la mise en œuvre de la stratégie mais une assistance et une coopération internationales plus grandes sont nécessaires pour en assurer le succès et atteindre tous les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

79. **M. Ulibarri** (Costa Rica) dit que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont à la fois des impératifs en matière de droits fondamentaux et des

conditions nécessaires au développement car les femmes qui parviennent à l'autonomisation économique en font bénéficier leurs enfants, leurs familles et leurs communautés. Les femmes rurales, notamment les femmes autochtones, possèdent des connaissances importantes qui peuvent renforcer la sécurité alimentaire, mettre un terme à la dégradation de l'environnement et contribuer au développement durable. En tant que dirigeantes les femmes apportent une vision d'équité et de viabilité aux politiques de développement.

80. La stratégie du Costa Rica consiste à encourager les femmes et les hommes à partager les responsabilités dans les soins à donner aux enfants, aux malades et aux adultes âgés. Les femmes au Costa Rica sont parvenues à une représentation de près de 40 % au Parlement et détiennent la majorité des sièges dans les conseils municipaux. Des mesures en faveur des femmes sont importantes pour leur permettre d'occuper davantage de postes de responsabilité et les lois électorales doivent être révisées pour inclure le principe de parité dans les charges électives.

81. Les efforts déployés par la délégation costaricienne à la soixante-septième session ont porté essentiellement sur un texte concernant la question de la violence à l'égard des femmes, qui pourra guider les débats futurs. En mars 2012, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, l'Assemblée législative du Costa Rica a déclaré son appui à la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». La délégation costaricienne appuie les initiatives sur l'élimination des fistules obstétricales et des mutilations génitales féminines, qui seront présentées sous peu par l'Union africaine. Le représentant du Costa Rica réaffirme la détermination de son pays de coopérer avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et il demande la ratification universelle de la Convention. L'interaction du Comité avec les autres parties prenantes, notamment les institutions nationales de défense des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme et ONU-Femmes, est également d'une grande importance.

82. **M^{me} Msechu** (République-Unie de Tanzanie) dit que son gouvernement a accordé une priorité élevée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes qui sont des droits fondamentaux et des impératifs tant sociaux qu'économiques. Des femmes instruites et émancipées contribuent à une économie plus

productive et une société pacifique, et leur participation au règlement des conflits aboutit à une paix durable. Le Gouvernement tanzanien a incorporé les objectifs d'égalité des sexes dans tous ses programmes et politiques, notamment les stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté.

83. La Tanzanie réforme actuellement sa législation, notamment la loi de 1971 sur le mariage et la législation sur la succession, pour éliminer la discrimination sexiste, et l'Assemblée nationale a adopté une loi visant à protéger les enfants contre la torture et les traitements dégradants. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour éliminer les mutilations génitales féminines, la Tanzanie continue d'appliquer les lois existantes et de punir les auteurs conformément au Code pénal sur les délits sexuels.

84. Étant donné la difficulté d'accès aux centres de santé dotés de sages-femmes qualifiées et expérimentées, le Gouvernement tanzanien continue de développer la couverture des établissements de soins de santé primaires et de renforcer la fourniture des soins de santé obstétricaux et néonataux d'urgence complets à l'échelle du pays. La représentante de la Tanzanie demande instamment à la communauté internationale et au secteur privé d'unir leurs efforts et les ressources financières dans ce domaine.

85. **M^{me} Kasese-Bota** (Zambie) dit que la politique nationale d'égalité des sexes de la Zambie a contribué à réduire les disparités entre les sexes et à améliorer la condition des femmes et des filles. Le Ministère des questions liées à la problématique hommes-femmes et du développement de l'enfant, créé en 2011, accorde une priorité élevée à la promotion de la femme et à la participation des femmes à la prise de décisions au niveau le plus élevé dans les questions concernant l'égalité des sexes et les enfants. La loi sur la violence sexiste interdit toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et elle prévoit des soins complets pour les victimes de violences et d'agressions sexuelles. La loi réprimant la traite des êtres humains prohibe la traite des personnes et prévoit des services complets de réinsertion des victimes. Des lois liées seront amendées pour renforcer la protection des femmes et des filles. Une attention particulière est portée à l'accès de tous aux soins de santé, y compris la santé de la famille et la santé maternelle. Le Ministère du développement communautaire et de la santé de la mère et de l'enfant fournit des services de

santé intégrés et d'autres services de protection sociale aux femmes et aux filles.

86. Le Gouvernement zambien a récemment nommé des femmes à des postes clés, notamment ceux de Président et Vice-Président de la Cour suprême, d'Inspecteur général de la police et de Directeur général de la Commission de la lutte contre la corruption. Cependant la participation des femmes continue d'être faible dans les domaines tels que la prise de décision, la vie politique et l'accès aux ressources productives dans les zones rurales et urbaines. Le taux de prévalence du VIH/sida est de 16 % chez les femmes contre 12 % chez les hommes, et la marginalisation continue des femmes perpétue leur vulnérabilité. Le Gouvernement zambien accorde donc une priorité élevée à l'incorporation des conventions relatives aux droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans la législation nationale et il a procédé à la cartographie de cette convention dans le contexte des réformes juridiques et politiques. La problématique hommes-femmes a été intégrée dans les processus de planification et de budgétisation dans tous les secteurs.

87. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être atteints si les femmes continuent d'être victimes d'inégalités sur les plans social et économique. Dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, la communauté internationale doit faire fond sur le mandat d'ONU-Femmes pour définir un programme d'équité entre les sexes et des objectifs de développement durable tout en renforçant les synergies au sein des programmes de l'ONU et du processus de prise de décision. En conclusion la représentante de la Zambie réaffirme l'attachement de son gouvernement à la promotion de la femme et à l'exercice de ses droits.

Déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse

88. **M^{me} Zaslansky** (Israël) dit qu'elle peut réfuter sans peine chacune des accusations sans fondement portées contre Israël dans le débat d'aujourd'hui. Il est étrange d'entendre l'observateur de la Palestine parler de la situation à Gaza sans jamais mentionner le Hamas, organisation terroriste internationalement reconnue qui est déterminée à détruire Israël et qui a pris le contrôle de Gaza par la violence en 2007. Non content de tirer des dizaines de milliers d'obus sur la population civile israélienne et tué des centaines de

femmes israéliennes, le Hamas asservit également les femmes palestiniennes dans le cadre de sa politique : dans la bande de Gaza, les femmes divorcées qui se remarient perdent la garde de leurs enfants et les femmes ne sont pas autorisées à chanter en public, à rouler en bicyclette ou à marcher dans la rue avec un homme autre que leur époux. La police chargée de veiller aux bonnes mœurs arrête et bat les femmes coupables d'infractions telles que le port de vêtements impudiques.

89. Les crimes d'honneur augmentent sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. D'après une enquête effectuée en 2011 par l'Autorité palestinienne, 30 % des femmes palestiniennes mariées et plus de 50 % des femmes dans la bande de Gaza sont victimes de violences familiales au cours de leur vie. Telle est la réalité du Hamas dans la bande de Gaza; or les représentants palestiniens ne mentionnent jamais la véritable question, à savoir l'oppression. Si les Palestiniens souhaitaient véritablement améliorer la condition des femmes, ils ne passeraient pas sous silence les facteurs qui exacerbent la situation de celles-ci. Il est clair qu'il est plus facile de condamner Israël que de s'attaquer aux véritables problèmes.

90. La représentante d'Israël est surprise d'entendre la délégation syrienne se déclarer préoccupée par la condition des femmes sur les hauteurs du Golan. Sans nul doute la Commission aurait été extrêmement intéressée par des informations sur la situation des femmes à Homs, Hama et Damas.

91. **M. Jawhara** (République arabe syrienne) dit que la représentante de l'autorité occupante, Israël, se trouve clairement dans une position délicate à la suite de la vague de condamnations et de dénonciations de la politique raciste d'Israël par la délégation syrienne et d'autres délégations. La délégation israélienne cherche donc à déformer les faits en Syrie pour détourner l'attention des pratiques israéliennes. Les forces occupantes israéliennes continuent de se livrer à de nombreux crimes, y compris des violences à l'égard des femmes, dans les territoires arabes occupés en Palestine et les hauteurs du Golan syrien occupé. La représentante d'une telle entité terroriste doit s'abstenir de donner des leçons ou de porter des accusations sans fondement alors qu'Israël continue de commettre nombre d'actes de violence contre les femmes et les filles palestiniennes dans les territoires palestiniens occupés où les pratiques israéliennes empêchent de

nombreuses femmes d'atteindre l'hôpital à temps pour accoucher.

La séance est levée à 18 h10.